

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 04
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n°2017-157

**GESTION DE LA DEMANDE
DE LOGEMENT SOCIAL
VALIDATION DE LA CONVENTION
RELATIVE AUX CONDITIONS
ET MODALITES D'ACCES
DE LA COMMUNE DE LE PORT
AU SYSTEME NATIONAL
D'ENREGISTREMENT (SNE)
AU TITRE DU DISPOSITIF
DE GESTION PARTAGEE**

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal
a été faite le 28 novembre 2017 et
affichée le 28 novembre 2017.

- le compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
le : 07 DEC 2017

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 5 DECEMBRE 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi cinq
décembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à
la Mairie, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer,
conseillère municipale.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire,
Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, M. Bernard
Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe,
Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal
Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rhéhour
7^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe,
M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand
Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint,
M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia
Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue,
M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Karine
Mounien, Mme Catherine Gossard, M. Wilfrid
Cerveaux, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana,
Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer,
Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel,
M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose
Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe
(par Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe), M. Faustin
Galaor (par Mme Danila Bègue), M. Jean-Hubert
M'Simbona (par Mme Brigitte Laurestant),
Mme Karine Infante (par M. Sergio Erapa
11^{ème} adjoint),

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Cala
M'Rhéhour à 17h13.

Départ (s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau
Maire (17h37 – 17h52), Mme Cala M'Rhéhour
7^{ème} adjointe (18h04 – 18h10), M. Henry Hippolyte
(19h35), Mme Cala M'Rhéhour (19h45).

Absent (s): Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber,
M. Patrice Payet.

.....
.....

**GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL
VALIDATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS ET
MODALITES D'ACCES DE LA COMMUNE DE LE PORT AU SYSTEME
NATIONAL D'ENREGISTREMENT (SNE) AU TITRE DU DISPOSITIF DE
GESTION PARTAGEE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'article 117 de la loi Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (MLLE) du 25 mars 2009

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2015-016-CC-16 du 21 décembre 2015 approuvant :

1. la création d'une conférence intercommunale du logement,
2. l'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs,
3. la mise en place d'un dispositif de partage de la connaissance et de la gestion de la demande entre les acteurs,
4. la mise en place d'un service d'information et d'accueil des demandeurs.

Vu l'avis favorable des commissions « Aménagement – Travaux - Environnement » et « Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance » en date du 22 novembre 2017,

Vu le rapport présenté en séance le 5 décembre relatif à la validation de la convention relative aux conditions et modalités d'accès de la commune de le port au Système National d'Enregistrement de la demande sociale (SNE) au titre du dispositif de gestion partagée,

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'accès de la commune de Le Port au module de consultation du SNE, par le biais du TCO,

Article 2 : de désigner au sein de la Direction de la Cohésion Economique et Sociale/Service Habitat Cadre de Vie de la commune de Le Port, les agents nouveaux utilisateurs du module SNE,

Article 3 : de valider la convention relative aux conditions et modalités d'accès au système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social en mode consultation ainsi que ses annexes entre le TCO et la commune de Le Port,

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU